

Anciennes mesures agraires du bailliage d'Enghien

Il est souvent trop malaisé d'établir l'équivalent des anciennes et des nouvelles mesures agraires, pour négliger de publier une table de conversion lorsqu'il s'en découvre.

Sans doute, connaissait-on déjà une *Déclaration des mesures en la terre d'Enghien et aultres villaiges adjacens selon que Maistre Jaspas de Sars les at trouvé en la Chambre des comptes à Lille*, en tous points conforme à la déclaration rédigée *selon qu'il se trouve à la Chambre d'office à Enghien* (1), mais l'une et l'autre se bornaient en substance à préciser *combien chaque villaige at de piets à la verge*.

Les détails qui vont suivre — empruntés aux comptes des Domaines de la Maison d'Arenberg (2) — reprennent, avec certaines divergences, ces mêmes précisions ; ils permettent, de plus, de « faire le pont » entre les anciennes et les nouvelles mesures agraires.

« Dans toutes les communes de la terre d'Enghien, la mesure locale ancienne se rapporte à un point commun : le bonnier de 400 verges qui se subdivise en 4 journaux ; mais la grandeur de la verge varie pour chaque commune, ainsi qu'il résulte des détails ci-dessous :

A Acren, la verge est de 19 pieds de Hainaut et le bonnier fait en mesure métrique 1 ha. 24 a. 33 ca.

A Bassilly, la verge est de 19 pieds, 7 pouces de Hainaut et le bonnier fait en mesure métrique 1 ha. 33 a. 66 ca.

A Bellinghen, la verge est de 18 $\frac{1}{3}$ pieds de Bruxelles et le bonnier fait 1 ha. 1a. 89 ca.

A Bierghes, Castres, Hérinnes, Herfelinghen, Oetinghen, Pepinghen, Saint-Pierre et Thollembecq, la verge est de 16 $\frac{1}{3}$ pieds de Hainaut et le bonnier fait 91 a. 84 ca.

A Enghien, Marcq, Petit-Enghien, dans le parc et à Saintes, la verge est de 18 pieds de Hainaut et le bonnier local fait 1 ha. 11 a. 59 ca.

A Hautecroix, la verge est de 17 $\frac{1}{3}$ pieds de Hainaut et le bonnier local fait en mesure métrique 1 ha. 2 a. 18 ca.

A Hoves, la verge est de 20 pieds de Hainaut et le bonnier fait 1 ha. 37 a. 76 ca.

Enfin à Vollezeele, la verge est de 19 pieds, 2 pouces de Hainaut et le bonnier fait en mesure métrique 1 ha. 26 a. 96 ca.

Dans toutes ces communes, on se sert de la rasière d'Enghien faisant 4 quartiers, 4 pintes ; le rapport de la rasière en mesure métrique est de 571.59 cl. ».

Y. DELANNOY.

(1) Ern. MATTHIEU, *Anciennes mesures et monnaies en usage au bailliage d'Enghien*, dans *Ann. Cercle arch. Enghien*, t. VI, p. 404.

(2) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, compte de 1850, Reg. n° 273.

